



**RESSOURCES RÉSIDENTIELLES AVEC ALLOCATIONS
POUR ASSISTANCE RÉSIDENTIELLE CONTINUE -
SANTÉ MENTALE**

Ce sous-centre regroupe les activités de support résidentiel réalisées pour des usagers présentant des problèmes de santé mentale dans des ressources résidentielles. Les activités visent à procurer à ces usagers l'assistance et la surveillance au plan résidentiel. Elles sont réalisées par la ressource à laquelle l'établissement verse une allocation pour compenser les services de soutien et d'assistance qu'elles dispensent aux usagers. Cette allocation ne couvre ni le gîte ni le couvert des usagers.

La ressource est la personne, l'organisme ou la corporation avec laquelle l'établissement a conclu une entente de services. Bien que la ressource ne réside pas dans le logement de l'usager, celle-ci doit être accessible en tout temps pour l'usager, 24 heures sur 24, 7 jours par semaine. Les ressources de type familial, les ressources intermédiaires ainsi que les ressources auxquelles aucune allocation n'est versée sont exclues.

COÛTS

AUTRES CHARGES DIRECTES

Services achetés

L'établissement impute à cette rubrique toutes les allocations versées.

UNITÉ DE MESURE

A) Le jour rétribué

Définition et relevé

Le jour rétribué correspond aux jours utilisés pour déterminer la rétribution accordée à la ressource pour son assistance aux usagers.

Le total des jours rétribués est établi pour la période du 1^{er} avril au 31 mars de l'exercice.

Note :

Pour les fins du rapport statistique, l'établissement compile le nombre d'usagers ayant reçu des services de ce sous-centre d'activités en tenant compte des groupes d'âge.